



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 3 décembre 2024, le règlement suivant :

RCA24-14008 : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial du Quartier Villeray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [**https://montreal.ca/reglements-municipaux/**](https://montreal.ca/reglements-municipaux/).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 4 décembre 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Gabrielle Gauthier
